

HOME DE LA VALLEE

DE L'INTYAMON

1666 VILLARS-SOUS-MONT

Tél. 026-928 44 44

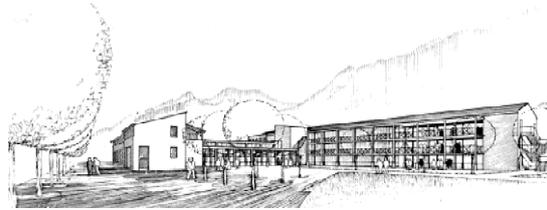
Fax 026-928 44 49

E-Mail : direction@ems-intyamon.ch

Comité de Direction

Président : 026-928 21 85

Secrétariat : 026-928 10 87



Grandvillard, le 18 mai 2015

**Assemblée ordinaire des délégués
du 13 mai 2015 à 19.30 h, au Home à Villars-sous-Mont**

Présidence :

M. Claudio Derada

Présents :

Mmes Béatrix Jordan

Christine Sauterel

M. Edgar Eggen

Mme Jacqueline Raboud, secrétaire

M. Nicolas Beaud, Directeur

M. Pascal Briccafiore, infirmier-chef

Excusé :

M. Philippe Mercier

Délégués des communes

Haut-Intyamon MM. José Pythoud

Gérald Moullet

Mme Monique Currat

Bas-Intyamon

MM. Roland Kaeser

Nicolas Pharisa

Mme Ariane Favre

Grandvillard

Mme Marie-Claire Pharisa

M. Alain Saudan

Excusés :

Mme Christiane Schwaller

MM. Jean-Marc Beaud

Jérôme Vallélian

Points traités :

1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 07.05.2014
2. Comptes 2014, rapport de révision de la Fiduciaire Tinguely et approbation
3. Budget 2016 et approbation
4. Rapport présidentiel
5. Divers
 - présentation d'un sujet par M. Briccafiore

M. le Président salue les membres présents, présente M. Saudan, nouveau délégué pour Grandvillard. Il excuse MM. Philippe Mercier, membre du comité, Mme Christiane Schwaller, nouvelle déléguée pour Haut-Intyamon, M. Jean-Marc Beaud ainsi que M. Jérôme Vallélian.

Il précise que la convocation à l'assemblée ordinaire des délégués a été adressée dans les délais conformes aux statuts et insérée dans la Feuille Officielle. Le tractanda ne soulève aucune remarque.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 07.05.2014

Le PV de la dernière assemblée n'est pas lu, chaque délégué l'ayant reçu. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2014, rapport de révision et approbation

La parole est donnée à **M. Nicolas Beaud** pour commenter les comptes 2014.

Charges d'exploitation : Fr. 5'663'016.-

3. Salaires et frais de personnel Fr. 4'490'062.85

Se compose du cpte 31-Salaires du personnel soignant pour Fr. 2'832'251.-.

Au cpte 3110-Salaires du personnel diplômé, on constate une diminution de Fr. 87'000.- à Fr. 1'214'680.- par rapport à 2013. Le cpte 3120-Salaire du personnel soignant non diplômé se solde avec un montant de Fr. 1'474'411.-, soit une diminution de Fr. 60'000.- par rapport à 2013. La contribution de solidarité de 1,3 % prélevée sur la part du traitement de base dépassant le montant de Fr. 3'000.- mensuels et la suppression du pallier ont été appliquées. Elle le sera jusqu'en 2016 et le prochain pallier sera attribuée au 1^{er} juillet 2015. La dotation globale en personnel soignant a été respectée puisque 2014 termine avec un manque de 0,22 UPT.

Au cpte 32, Total salaires d'exploitation pour Fr. Fr. 1'031'181.-. On y trouve au cpte 33 les salaires de direction et administration pour un montant de Fr. 281'882.-, au cpte 34, les salaires hôteliers pour Fr. 631'477.- et au cpte 35 les salaires techniques pour un montant de Fr. 117'821.-.

Au cpte 37, Total des charges sociales pour Fr. 576'267.95

Au cpte 3800, Autres charges de personnel pour Fr. 29'713.- (formation du personnel pour Fr. 24'605.-).

Au cpte 3900, Honoraires pour prestations de tiers pour Fr. 20'649.-, correspondant au montant versé au pharmacien pour l'assistance pharmaceutique.

4. Autres charges d'exploitation : Fr. 1'142'953.-

Au cpte 40, les coûts liés à la pharmacie de Fr. 134'710.- respectent le budget à Fr. 1'000.- près.

Au cpte 41-Charges cuisine et cafétéria pour Fr. 215'093.- sont supérieur au budget, notamment à cause de l'achat de matériel de cuisine (cantines) et de produits alimentaire. Le total des repas produits en 2014 (résidents, personnel, visite et cantines) atteint le chiffre record de 41'880. Les horaires du personnel de cuisine ont dû être légèrement modifiés et l'équipe renforcée (100 machines à vaisselle par jour).

Au cpte 43-Entr. Et rép. Immeubles et installations pour Fr. 206'830.-. La rénovation des façades est revenue à Fr. 119'300.-.

Au cpte 44, Fr. 354'339.-, ce montant varie fortement en fonction des amortissements ou provisions qu'il est possible de faire en fonction du résultat de l'exercice (Fr. 175'000.- d'amort. Oblig. + Fr. 240'000.- de provisions en vue du remboursement du correctif des cptes SPS et renouvellement du mobilier de la cafétéria et salle à manger). Dans ce même compte, il y a également la dissolution d'une provision pour la réfection des façades.

Produits d'exploitation : Fr. 5'637'207.-

Au cpte 60-Taxes soins & hébergement résidents, le total de recettes est de Fr. 4'855'611.-. Ce cpte additionne les 6050 à 6064, soit une diminution de Fr. 326'500.- par rapport au budget. Lors de l'établissement du budget, la répartition des montants entre ces cptes reste très aléatoire puisque celle-ci est dépendante des situations financières des résidents et des subventions qui leur sont accordées par le canton. Le taux d'occupation est de 99,48 % en 2014.

Au cpte 65-Autres prestations aux pensionnaires, Fr. 25'079.-, c'est une augmentation de Fr. 9'000.- due à la location des TV qui ont été installées dans les chambres. Les familles en sont très satisfaites tout comme le concierge qui n'a plus besoins de procéder à des réglages.

Au cpte 67-Recettes cafétéria, Fr. 133'644.-, le Chiffre d'affaires est identique à 2013.

Au cpte 68- Produits de prestations au personnel et tiers, Fr. 45'355.-, dont Fr. 44'000.- sont dus aux cantines.

Enfin au cpte 69-Contributions et subventions, se montent à Fr. 402'429.-

Les autres comptes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

Bénéfice : Fr. 4'190.32

Il n'y a pas de question sur l'exercice 2014.

Le diagramme de répartition des frais (12 degrés) à la page 7 ainsi que celui d'occupation sont présentés (p. 9 du document). Les cas de premier et deuxième degrés devraient être assumés par les soins à domicile. Il y a eu des articles dans la presse à ce sujet. Grâce à l'évaluation faite par deux infirmières et un organe de coordination, le placement est fait à bon escient et le choix de l'établissement demeure.

Le bilan est lu.

Total actifs Fr. 4'064'065.41

Total passifs Fr. 4'059'875.09

Les débiteurs paient très bien. Personnes n'est en poursuites, mais 3 successions ont été répudiées. Suite à un recours, un arrêté fédéral est tombé. Depuis la fin mars 2015, les prestations complémentaires sont séparées de la masse en faillite. A ce sujet, un document est signé lors de chaque nouvel accueil de résident. Actuellement il n'y a pas de signature rétroactive.

M. Derada donne lecture du rapport de la Fiduciaire qui atteste de l'exactitude des comptes suite au contrôle effectué le 25 février 2015. La Fiduciaire Tinguely recommande d'approuver les comptes 2014.

VOTE : L'exercice 2014 est approuvé à l'unanimité.

3. Budget 2016 et approbation

M. Beaud rappelle que l'établissement du budget tient compte des indications fournies par le service de la prévoyance sociale, à savoir une indexation des salaires de 0 % et contribution de solidarité de 1 % sur la part du salaire dépassant Fr. 3'000.- (39'000.- par an), proratisé au taux d'activité. Une simulation complète de ceux-ci a été réalisée pour l'ensemble du personnel. Il a également tenu compte des résidents répartis dans les différents degrés de dépendance.

Charges d'exploitation : Fr. 5'446'000.-

3 *Salaires et frais de personnel* Fr. 4'496'800.- (82 % du budget)

Se compose du cpte 31-Salaires du personnel soignant pour Fr. 2'814'800.-, répartis selon la situation actuelle dans le personnel soignant diplômé et non diplômé. Pour rappel, la masse salariale du personnel soignant est en adéquation avec la dotation à laquelle nous avons droit. Elle sert à fixer le prix des soins et de l'accompagnement et est par conséquent remboursée par les participations des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement et des caisses maladie pour les soins reconnus par la LaMal.

Au cpte 32-Total salaires d'exploitation pour Fr. 1'059'600.-. On trouve au cpte 33 les salaires de direction et administration pour un montant de Fr. 286'600.-, au cpte 34 les salaires hôteliers pour Fr. 653'300.- et au cpte 35 les salaires techniques pour Fr. 119'700.-.

Au cpte 37- Total des charges sociales pour Fr. 573'200.-

Au cpte 3800-Autres charges de personnel pour Fr. 28'500.- (recherche de personnel 3'000.-, formation du personnel soignant pour Fr. 17'500.-, remboursé par l'Etat jusqu'à concurrence de 0,5 % de la masse salariale et pour le personnel socio-hôtelier Fr. 3'000.-.

Au cpte 3900-Honoraires pour prestations de tiers pour Fr. 20'700.- correspondant au montant versé au pharmacien pour l'assistance pharmaceutique.

Pour répondre à Mme Pharisa la faible augmentation de salaire est due à la répartition entre les salaires du personnel diplômé et ceux des aides.

4 *Autres charges d'exploitations* : Fr. 949'200.-

Le budget est basé sur les dépenses réalisées durant l'exercice 2014.

Au cpte 40-Pharmacie, Fr. 146'000.- et le cpte 41-Charges cuisine & Cafétéria, Fr. 217'600.- et au cpte 42-Ménage, Fr. 33'000.-

Au cpte 43-Entretien & Réparation immeubles, Installations, Fr. 74'500.-. Le budget est prudent, en cas d'imprévu, nous pourrions toujours utiliser les provisions constituées à cet effet. La rénovation des façades est d'ailleurs proposée par dissolution de réserve et ne grève pas ce budget.

Au cpte 44-Frais d'utilisation des installations, Fr. 258'600.-.

Les autres postes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

6 *Produits d'exploitation* : Fr. 5'446'000.-

Au cpte 60-Taxes soins & loc. log. Résidents (hébergement), nous avons un total de recettes de 4'711'200.-, ce cpte additionne les cptes 6050 à 6064. Lors de l'établissement du budget, la répartition des montants entre ces cptes reste aléatoire puisque celle-ci est dépendante des situations financières des résidents et des subventions qui leur sont accordées par le canton. Les seuls comptes que l'on ne peut budgétiser avec plus ou moins de précisions sont les comptes 6050 et 6060, qui sont néanmoins tributaires du taux d'occupation. Pour les autres cptes allant du 6061 au 6064, M. Beaud a tenu compte d'une masse totale. Le principe étant que les salaires du personnel soignant soient couverts par les recettes liées aux soins.

Au cpte 62- Produits autres prestations médicales pour Fr. 139'700.-, montant lié au forfait journalier de Fr. 7.50 pour les médicaments et l'assistance pharmaceutique versé par les Caisses maladie.

Au cpte 67-Recettes cafétéria, Fr. 133'000.-, correspond aux cptes 2014.

Au cpte 68-Produits de prest. au personnel et tiers, Fr. 41'400.-, augmentation due aux cantines.

Les autres comptes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

M. Grangier demande des explications au sujet du cpte 6061.

Il lui est précisé qu'il est impossible de répartir la masse salariale exactement. **M. le Président Derada** complète que le comité a eu des explications assez claires. Toutefois, **M. Beaud** va demander au service de la Prévoyance sociale s'il existe un outil pour faire cette répartition plus précisément.

Résultat : Le total des charges d'exploitation est en équilibre avec celui des produits d'exploitation, soit Fr. 5'446'000.-.

M. le Président remercie M. Beaud pour la lecture et les commentaires sur les comptes et le budget.

VOTE : Le budget 2016 est voté à l'unanimité tel que présenté.

4. Rapport présidentiel

M. Derada remercie Mme Christine Sauterel pour la charge d'intégrer le comité en remplacement de M. Fringeli.

Il fait état des séances de comité durant l'année 2014, lesquelles sont agréables et résumées en pv.

Un recours est en cours avec une employée qui a donné son congé.

L'ambiance de l'établissement est bonne, cela a été révélé par l'enquête de satisfaction. Le nombre de cantine en grande augmentation a suscité l'acquisition d'un nouveau four.

Des retraites anticipées (avance AVS) ont été demandées et suite aux calculs et tabelles effectués par M. le Directeur, le comité a décidé de pourvoir au manque pour le personnel socio-hôtelier et administratif sur les mêmes bases que l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 décembre 2011. Les demandes émanant du personnel soignant sont prises en charge par le SPS.

La préparation de la kermesse va bon train. Les longues séances se déroulent à merveille.

Il remercie ses collègues du comité avec qui il fait bon œuvrer.

5. Divers

La parole est donnée à **M. Briccafiiori** qui se fait le plaisir de présenter un exposé sur le système d'évaluation des résidents RAI et plus particulièrement sur les Groupes ISO-Ressources (RUG). Le système d'évaluation mis en place par le canton de Fribourg et reconnu par les caisses maladie se compose de 12 niveaux RAI répartis en 36 niveaux RUG.

M. Beaud ajoute qu'il y a d'énormes coûts indirects avec ce système et beaucoup moins de temps à disposition à passer avec les résidents.

Il sent une certaine frustration du personnel car ce système valorise les soins LaMal, alors que l'accompagnement n'est que peut pris en compte.

M. Briccafiiori est remercié pour sa présentation intéressante.

M. Beaud présente le programme KERMESSE.

M. le Président se réjouit de cette fête et félicite le comité ad-hoc pour l'élaboration du programme.

Il n'y a pas de question, **Mme Marie-Claire Pharisa** adresse des remerciements et relève que grâce au directeur et au personnel, le home de l'Intyamou a une excellente réputation. Elle adresse également des félicitation pour la mise sur pied de la kermesse et souhaite que la fête soit belle.

M. Derada profite encore d'adresser des remerciements à M. Briccafiore pour son travail au sein du home et annonce qu'il prendra une retraite anticipée en avril 2016. Après s'être assuré que personne ne demande la parole, il clôt l'assemblée en remerciant les participants et en les invitant au verre de l'amitié. La séance est levée à 20.50 h.

La secrétaire
J. Raboud

Le Président
C. Derada

Copie envoyée au comité de direction le